



Fil d'actualité Covid19 Lettre N°5 – 26 mai 2020

Madame, Monsieur,

Si l'état d'urgence sanitaire perdure jusqu'au 10 juillet, si les gestes barrières restent les bons réflexes indispensables au moins jusqu'à cette date, le gouvernement vient d'annoncer la tenue du second tour des élections municipales le dimanche 28 juin.

Ainsi, sauf urgence, notre fil d'actualité Covid-19 n°5 serait le dernier numéro de cette lettre spécifique que nous avons souhaité diffuser dans toutes les boîtes à lettres pour répondre à vos attentes, à vos questions et vous apporter toutes les informations pratiques liées exclusivement à la crise sanitaire.

Je tenais à vous remercier pour l'implication de chacun dans le respect du confinement puis des gestes utiles au déconfinement progressif, pour la réussite de la rentrée scolaire et le soutien aux acteurs locaux.

Bravo et merci à tous ceux qui ont été en première ligne depuis les premiers jours : personnels soignants, agents hospitaliers, aides à domicile, pompiers, forces de l'ordre, enseignants, sans oublier les producteurs, commerçants, associations, fonctionnaires, élus... tous mobilisés au service de la population.

Florence Jardin
Maire

L'accueil en mairie reprend selon les horaires habituels

De 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 (18h le mercredi)

contact@migne-auxances.fr - 05.49.51.71.02

www.migne-auxances.fr -  Commune de Migné-Auxances

illiwap à télécharger sur votre smartphone pour être alerté en instantané

Astreinte : 06.82.55.29.00 Urgences en dehors des heures d'ouverture

<p>SOLIDARITE</p>	<p>Personnes âgées, isolées, handicapées, vous pouvez vous faire connaître en mairie pour bénéficier des aides et services (cours...). Cette action se poursuit à minima jusqu'au 2 juin.</p> <p>Les familles les plus modestes (QF1 et 2) ne souhaitant ou ne pouvant pas remettre leurs enfants à l'école peuvent être accueillies à l'épicerie solidaire pour compenser la différence entre le tarif facturé pour les repas pris à l'école et la réalité du prix d'un repas à la maison.</p> <p>A l'EHPAD, 2 résidents sans symptômes ont été testés positifs au covid-19 dont 1 dans le cadre d'une hospitalisation pour un autre motif. Aucun des agents de la résidence ni des intervenants extérieurs (médecins, kinésithérapeute, pédicure, infirmières...) n'est porteur à la date du test.</p> <p>Les mesures prises sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Maintien du confinement en chambre avec fin des visites durant cette semaine. ➤ Mise en place de mesures spécifiques pour le résident concerné. <p>Normalement, les visites reprendront dans le jardin à partir du 2 juin (2 visites par jour, entre 15h et 16h, du lundi au dimanche). Les rendez-vous Skype reprendront également ainsi que les activités par petits groupes. <u>Par contre, plus aucune visite dans l'établissement (sauf situation particulière)</u>.</p> <p>Les rendez-vous se feront toujours et uniquement par mail : animatrice.ehpad@migne-auxances.fr</p> <p> Ehpad « Les Fougères » Migné-Auxances.</p>
<p>MASQUES</p>	<p>La commune a procédé à la distribution des 6000 masques tissus commandés pour tous les habitants âgés de plus de 10 ans. Ceux qui n'avaient pas mentionné, sur leur boîte à lettres, le nombre de masques nécessaires, sont invités à venir les retirer en mairie avec un justificatif de la composition du foyer (livret de famille...)</p> <p>Le Département a décidé de doter chaque habitant de plus de 15 ans d'un masque en tissu que la commune a la charge de distribuer. Ils sont à retirer salle Jean Ferrat le jeudi 28 mai de 9h à 12h et le vendredi 29 mai de 13h30 à 17h30 sur présentation d'un justificatif de la composition de votre foyer. Vous pouvez confier votre justificatif à une autre personne ou venir en mairie par la suite aux heures d'ouverture.</p> <p>A l'issue de ces premières dotations, il appartiendra à chacun de renouveler son équipement. La commune accompagnera les personnes les plus fragiles et les familles aux plus faibles revenus.</p> <p>Masques jetables en vente auprès de vos enseignes habituelles de moyenne et grand distribution, dans les pharmacies, chez les buralistes...</p> <p>Masques lavables en tissu :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ L'Articerie, 45 rue de Saumur sur  L'Articerie ➤ Babouchka créations 06 34 31 05 20 ➤ L'atelier de Limbre 06 70 04 94 07 <p> Les masques tissus ne sont pas homologués pour l'usage professionnel. Ils doivent être lavés après chaque usage à 60 ° durant 30 mn et le nombre de lavages est limité (entre 20 et 30 selon modèle).</p>
<p>MARIAGES</p>	<p>Reportés sauf urgence</p>
<p>CEREMONIES RELIGIEUSES</p>	<p>Autorisées avec mesures barrières</p>
<p>INHUMATION</p>	<p>Cérémonies limitées à 20 personnes</p>

<p>ECOLES ET SERVICES PERISCOLAIRES</p>	<p>Après concertation, nous avons organisé la réouverture progressive des écoles avec mise en place du protocole sanitaire de l'éducation nationale.</p> <p>De plus :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les horaires d'entrée et de sortie de classe, les récréations et les temps de pauses ont été échelonnés pour limiter les regroupements d'élèves et éviter les effets de foule devant l'entrée des écoles ➤ La commune propose un accueil gratuit des fratries durant les créneaux horaires d'entrée en classe. <p>Un protocole sanitaire très strict est prévu en cas de suspicion d'un cas de Covid-19. En cas de test positif de l'élève ou de l'adulte les services académiques se rapprochent des autorités sanitaires, et de la commune pour décider des modalités de dépistage, de quatorzaine ou de fermeture de classes.</p> <p>La famille de l'élève ou de l'adulte pourra être accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer la stratégie d'isolement la plus adaptée.</p> <p>Organisation de la restauration et de l'accueil périscolaire Dès le lundi les familles devront inscrire leurs enfants à la semaine aux services de restauration et périscolaire en mairie au 05.49.51.71.02 Tout changement devra être signalé 48h avant en mairie à ce même numéro.</p> <p> Facturation des services périscolaires : L'évolution des normes informatiques liée à la dématérialisation donne lieu à l'édition d'avis des sommes à payer transmis par la trésorerie en lieu et place de factures. Les avis reçus pour la facturation de janvier 2020 ne constituent donc pas des rappels. Les anomalies relevées seront rectifiées avec la facturation de février.</p>
<p>PETITE ENFANCE</p>	<p>Crèche halte-garderie La Ribambelle maximum 10 enfants accueillis jusqu'à nouvel ordre avec protocole sanitaire.</p> <p>Relais assistantes maternelles (RAM), pas de reprise des ateliers collectifs, renseignements professionnels et parents par téléphone de préférence et uniquement sur rendez-vous au relais ram@migne-auxances.fr - 05.49.54.17.22</p> <p>Reprise de la permanence de puériculture PMI au RAM, uniquement sur rendez-vous auprès de Virginie Olivier 06.67.84.75.64 ou Maison de la solidarité 05.49.00.43.49</p>
<p>CENTRE SOCIO-CULTUREL LA COMBERIE</p> <p>ACCUEILS DE LOISIRS</p> <p>www.comberie.centres-sociaux.fr</p>	<p>Le secrétariat-accueil est ouvert les lundis, mardis et mercredis de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 et les jeudis et vendredis de 14h00 à 17h30 sur rendez-vous dans le cadre de la pandémie au 05. 49. 51.76.22.</p> <p>L'animatrice insertion socio-professionnelle reçoit les mardis de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 également sur rendez-vous au 05.49.51.76.22 ou 05.49.51.46.36.</p> <p>Les accueils de loisirs sont ouverts les mercredis de 12h00 à 18h30 avec les mêmes protocoles sanitaires que pour les écoles. Inscription par téléphone au 05.49.51.76.22- Mail : accueil@migne-csc86.org</p>
<p>DEPLACEMENTS</p>	<p>Extension des dérogations au-delà de 100 km (déménagement, visite logement...)</p>
<p>CHEQUE ENERGIE</p>	<p>La date de validité des chèques énergie reçus en 2019 est reportée au 23 septembre 2020.</p> <p>La trêve hivernale a été prolongée jusqu'au 10 juillet, les bénéficiaires d'un chèque énergie reçu en 2019 ne peuvent donc se voir victimes d'une réduction de puissance au moins jusqu'au 10 juillet. Les coupures pour impayés, quant à elles, sont de toute façon interdites pendant la durée de la trêve hivernale.</p> <p>Le délai pour demander à bénéficier du chèque énergie (sous conditions) est prolongé jusqu'au 23 août 2020 inclus.</p>

<p>BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE</p>	<p>La bibliothèque vous accueille de nouveau. Afin d'éviter la propagation du Covid19, merci de respecter les règles suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ port du masque obligatoire ➤ pas plus de 3 lecteurs en même temps à la bibliothèque ➤ <u>après avoir déposé vos retours</u>, se laver les mains avec le gel hydro-alcoolique à l'entrée ➤ à l'extérieur comme à l'intérieur, respectez une distance d'1 mètre entre les usagers ➤ une seule personne par famille ➤ limitez votre passage à 15 minutes pour que chacun puisse emprunter sans trop attendre ➤ restez patients malgré le temps d'attente inévitable <p><u>De notre côté, nous avons pris des dispositions pour vous accueillir dans les meilleures conditions sanitaires :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ tout document rendu est désinfecté puis placé quelques jours en quarantaine avant sa remise en rayon ➤ le prêt et le retour des documents sont effectués sur des postes différents, et régulièrement désinfectés <p>La sortie de la bibliothèque s'effectue par le couloir à côté des sanitaires.</p>
<p>DECHETS www.grandpoitiers.fr</p>	<p>Déchetteries : ouvertures aux horaires habituels. Afin d'absorber les volumes stockés et de minimiser les temps d'attente, merci de vous limiter à 2 passages par semaine et par foyer dans un premier temps et de bien prérier vos déchets.</p> <p>Déchets verts : Grand Poitiers a réalisé un film « comment réutiliser ses déchets verts au jardin » : https://youtu.be/BXkgHFzdFFQ ou https://www.grandpoitiers.fr/au-quotidien/dechets/dechetteries</p> <p>Prochaines collectes ordures ménagères (bac gris) : samedi 6 juin sortez vos bacs la veille à partir de 19h. Tenez compte des consignes spécifiques Covid-19.</p> <p>Reprise des collectes hebdomadaires à compter du 1^{er} juin les lundis tri et samedis ordures ménagères.</p>
<p>IMPOTS</p>	<p>En raison de l'épidémie Covid-19, les usagers ne peuvent se déplacer dans leur centre des finances publiques. Ils sont invités à effectuer leurs démarches sur le site impot.gouv.fr ou à contacter les services des impôts des particuliers au 0809 401 401.</p> <p>Les personnes fragiles, isolées ou rencontrant des difficultés pour cette démarche administrative, peuvent se faire connaître en mairie au 05.49.51.71.02. Leurs coordonnées seront transmises au guichet d'accompagnement spécial créé par le centre des impôts qui les recontactera.</p>
<p>ECONOMIE</p>	<p>L'Etat, la Région Nouvelle Aquitaine et Grand Poitiers ont mis en place des dispositifs pour aider les entreprises fortement impactées par la crise sanitaire. Grand Poitiers vous accompagne dans vos démarches. N'hésitez pas à consulter le site www.grandpoitiers.fr/covid-19-les-mesuresdaccompagnement-aux-entreprises</p> <p>Contacts : <u>Direction attractivité-Développement économique de Grand Poitiers :</u> entreprendre-covid19@grandpoitiers.fr • 05 49 52 35 97 <u>Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vienne :</u> 05 49 60 98 19 07 • info@poitiers.cci.fr <u>Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Vienne :</u> 07 89 98 03 86 • soutien-covid19@cm-86.fr <u>Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi :</u> na-ud86.activite-partielle@direccte.gouv.fr • 0 806 000 126 <u>Chambre d'Agriculture de la Vienne :</u> 05 49 44 74 74 • accueil@vienne.chambagri.fr</p>